



B.P.A. – T.A.P.

BREVET PROFESSIONNEL AGRICOLE

Travaux des aménagements paysagers

Spécialité : travaux de création et d'entretien

Le travail et les métiers

L'ouvrier paysagiste hautement qualifié aménage, entretient les espaces paysagers, parcs et jardins publics ou privés.

Le BPA permet l'acquisition de compétences professionnelles afin de réaliser en autonomie les différentes tâches qui lui sont confiées : engazonnement, plantation, taille, réalisation d'ouvrages maçonnés...

Le diplôme permet d'entrer dans la vie active en devenant :

- ouvrier paysagiste dans une entreprise de travaux paysagers, une collectivité territoriale, une association, un hôpital,
- salarié ou prestataire de services en propriétés privées,
- conseiller en jardinerie...

Les titulaires du BPA TAP peuvent envisager une poursuite d'étude complémentaire, voire supérieure...

Les conditions d'entrée

Avoir 1 an d'expérience professionnelle
Avoir un projet d'insertion professionnelle,
Satisfaire à un entretien oral et à des test écrits.

Public concerné :

Formation continue : Salarié d'entreprise en Congé Individuel de Formation (CIF)
Plan de Formation entreprise, futur entrepreneur, demandeur d'emploi (rémunération possible selon la législation en vigueur),

Formation en alternance : salarié en contrat d'insertion ou de professionnalisation.

La formation

La durée de la formation est de 805 heures en centre avec en plus un stage en milieu professionnel de 10 semaines (350 heures). Les durées peuvent être individualisées à partir d'un positionnement d'entrée.

Les entrées sont permanentes dans la mesure des places disponibles.

Les modules de formation (Unités Capitalisables) se déroulent d'Octobre à Juin.

**Campus
Louis Giraud
CFPPA
de Vaucluse**

Adresse postale
CFPPA de Vaucluse
BP 274
84208 CARPENTRAS CE-
DEX

Site de Carpentras
CFPPA
Hameau de Serres
310 chemin de l'Hermitage
CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
Fax 04 90 60 93 78
cfppa.carpentras@educagri.fr
<http://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<http://cfppadevaucluse.fr>

Mise à jour
Sept 2016

Contact : Didier Marchand 04 90 60 80 90
didier.marchand@educagri.fr



Fonds social européen



Provence-Alpes-Côte d'Azur



LE PROGRAMME DE FORMATION

La formation est organisée en unités capitalisables (UC).

Le calendrier de formation est modulable selon la situation personnelle du candidat.

Contenu du BPA	Durée en heures
SAS Présentation générale : sécurité, positionnement, inscription au diplôme, visite des locaux...	28 h
UC Générale 1 Expression Collecte d'informations Mathématiques Informatique	réparties dans l'année 28 h
UC Générale 2 Droit du travail Protection sociale Economie, fonctionnement de l'entreprise. Filière et environnement de l'entreprise.	28 h
UC Générale 3 Ecologie, risque/activité Risques/santé humaine (GPT – SST...)	Répartie dans d'autres UC
UC d' Option 1 Végétal, climat, sol Reconnaissance des végétaux (arbres, arbustes, conifères et plantes grimpantes) taille, travail du sol.	70 h 70 h
UC d' Option 2 Connaissances de base/fonctionnement matériel Connaissances de base/engins, matériaux, installations	Répartie dans d'autres UC
UC de Spécialité 1 Entretien des gazons Taille Soins aux végétaux Entretien des surfaces inertes	105 h
UC de Spécialité 2 Mise en place végétaux (gazon, arbres, arbustes...) Pose éléments inertes + reconnaissance des arbustes Installations arrosage + reconnaissance des arbres	70 h 70 h 70 h
UC de Spécialité 3 Tracteurs et outils Engins et terrassement Maintenance machines et atelier	70 h
UCARE 1 Maçonnerie paysagère (restauration du petit patrimoine rural)	70 h
UCARE 2 Taille des fruitiers ou création d'entreprise	70 h
Remédiation Des cours de rattrapage et 2 ^{ème} évaluation (en milieu et fin d'année)	56 h

DELIVRANCE DU DIPLÔME

Le candidat ayant validé les 10 unités capitalisables se verra attribuer le BPA TAP, diplôme du Ministère de l'Agriculture.

Remarque : les acquis scolaires et professionnels des candidats peuvent être validés en entrée.

IMPORTANT : Le candidat devra s'acquitter d'une participation pour les services connexes (cours photocopiés remis en propriété aux stagiaires, fournitures en papeterie et impressions pour dossiers professionnels en plusieurs exemplaires, carnets de liaison...)